

Condé-en-Normandie

Accueils de loisirs Local Jeunes

CONVENTION PARTENARIAT



Portail-animation.UFCV.fr

Dossier Financier 2024



UFCV Normandie
27 Avenue du 6 Juin
14 000 CAEN

Préambule

Le présent document vise à mettre en lumière, outre les budgets prévisionnels, les différentes étapes qui ont permis leur construction et ainsi rendre les éléments budgétaires clairs et transparents pour la collectivité.

L'organisation humaine et financière proposée a été réfléchi et construite sur la base :

- Des données issues des précédentes années de fonctionnement,
- De notre connaissance approfondie du territoire.

Les éléments constitutifs des budgets respectent en tout point les réglementations en vigueur que ce soit au regard :

- Du Code du travail,
- De la Convention Collective Nationale de l'Animation (ECLAT),
- Du Code de l'Action Sociales et des Familles (CASF),
- ...

Les calculs relatifs à la masse salariale sont réalisés sur la base des taux de charges en vigueur au 01/10/2023 et sur la base de l'évolution du point d'indice au 1er janvier 2024.

Tout changement réglementaire ou conventionnel au cours de l'exécution de la convention, et qui serait susceptible d'impacter à la hausse ou à la baisse la participation de la collectivité sera dûment notifié et justifié à la collectivité et fera l'objet d'un avenant financier.

Enfin, l'UFCV s'engage à justifier de la bonne utilisation des fonds alloués à l'exécution de ses missions dans les termes spécifiés dans la convention de partenariat.



Cette proposition financière porte sur des conditions normales de fonctionnement, c'est-à-dire hors force majeure du type Coronavirus.

1. Éléments de cadrage du budget

→ Les périodes et horaires d'accueils

PERIODES		DATES		HORAIRES	
				Accueil de loisirs	Local Jeunes
Mercredis	Scolaire	10/01/2024	18/12/2024	7h30 - 18h30	13h30 - 18h00
Vendredis	Scolaire	12/01/2024	20/12/2024		17h00 - 19h00
Samedis	Scolaire	13/01/2024	14/12/2024		14h30 - 17h00
Petites Vacances	Fin d'année	02/01/2024	05/01/2024	7h30 - 18h30	
	Hiver	29/02/2024	08/03/2024	7h30 - 18h30	14h00 - 18h00
	Printemps	22/04/2024	03/05/2024	7h30 - 18h30	14h00 - 18h00
	Automne	21/10/2024	31/10/2024	7h30 - 18h30	14h00 - 18h00
	Fin d'année	23/12/2024	24/12/2024	7h30 - 18h30	
Eté	Juillet	08/07/2024	31/07/2024	7h30 - 18h30	14h00 - 18h00
	Août	01/08/2024	30/08/2024	7h30 - 18h30	14h00 - 18h00

Le Local Jeunes est fermé pendant les vacances de Noël.

→ Les effectifs prévisionnels

Du 1 janvier au 31 décembre 2024		Local Jeunes Du 1 Janvier au 31 décembre 2024	
		Nombre de Mercredis	35
Nombre de Mercredis	35	Nombre de Jeunes	12
Nombre d'enfants	44	Total J/E	420
Total J/E	1 540	Total Heures	1890
Total Heures	12 320	Nombre de Vendredis	35
		Nombre de Jeunes	12
		Total J/E	420
		Total Heures	840
Nombre de jours petites vacances	34	Nombre de Samedis	30
Nombre d'enfant	40	Nombre de Jeunes	12
Total J/E	1 360	Total J/E	360
Total Heure	10 880	Total Heures	1260
		Nombre de jours petites vacances	28
Nombre de jours grandes vacances	39	Nombre de jeunes	12
Nombre d'enfant	40	Total J/E	336
Total J/E	1 560	Total Heure	1632
Total Heure	12 480	Nombre de jours grandes vacances	39
		Nombre de jeunes	12
		Total J/E	468
		Total Heure	1904
J/E	4 460	J/E	804
Total Heure	35 680	Total Heure	3536
Total jours ouverture	108	Total jours ouverture	167

Le volume prévisionnel présenté ci-dessus est calculé au regard des effectifs réels 2023.

L'estimation des fréquentations au titre de l'année 2024, sert de base :

- Au calcul des frais pédagogiques ;
- A la construction des postes d'encadrements et donc de la masse salariale,
- A l'estimation des participations familles et de la prestation de service CAF,
- En enfin, à la détermination de la participation de la collectivité.

➔ Tarification des accueils

Tarification de l'accueil de loisirs 3/11 ans

	Condé-en-Normandie			Hors Condé-en-Normandie		
	JR	DJ R	DJ	JR	DJ R	DJ
Inférieur ou égal à 620€	9,00 €	5,50 €	4,00 €	11,00 €	7,00 €	5,00 €
Entre 621 € et 1200€	13,00 €	8,50 €	6,50 €	15,00 €	10,50 €	8,00 €
Entre 1201€ et 1600€	16,00 €	10,50 €	7,50 €	18,00 €	12,50 €	9,00 €
Supérieur à 1600€	18,00 €	11,50 €	8,50 €	20,00 €	13,50 €	10,50 €

Pour rappel, seul la réservation en journée repas est possible pendant les vacances scolaires.

Des frais de dossier seront facturés une fois par an à hauteur de 5 € par enfant.

Tarification du Local Jeunes 11/17 ans

En période de vacances scolaires, la grille tarifaire se présente comme suit: Des frais de dossier de 5€ sont dus pour l'accès au Local Jeunes. Des activités ponctuelles et spécifiques peuvent nécessiter une participation financière supplémentaire pour les familles. Dans le cas d'une activité dont le coût serait supérieur à 5€, ce coût sera modulé en fonction du quotient Familial.

➔ Les produits Familles, CAF et Bonus CTG

Accueils de Loisirs	
Merc Nombre de journée enfant	1 540
Merc Coût moyen d'une journée	13,60 €
Vac Nombre de journée enfant	2 920
Vac Coût moyen d'une journée	14,50 €
Participation Familles Budget	62 704,32 €
Nombre d'heures	35 680
PSO CAF estimée	21 145,44 €
Forfait CAF Budget	20 722,53 €

Local Jeunes	
Nombre de journée Jeune (M/V/S)	1 200
Nombre de journée Jeune (Vac)	804
Nombre de Jeunes	40
Frais de dossier*	200,00 €

* 5€ par jeunes

Frais pour activités*	840,00 €
-----------------------	----------

* 5€ par semaine pour activité* 14 semaines *12 jeunes

Participation Familles Budget	1 040,00 €
-------------------------------	------------

Nombre d'heures	7 526
PSO CAF estimée	6 728,24 €
Forfait CAF Budget	6 593,68 €

Bonus CTG	
AL - Périscolaire - Bonus Théorique	8 500,80 €
AL - Périscolaire - Bonus Limité	6 255,15 €
AL - Extrascolaire - Bonus Théorique	16 118,40 €
AL - Extrascolaire - Bonus Limité	9 698,65 €
Local Jeunes - Bonus Théorique	5 192,94 €
Local Jeunes - Bonus Limité	3 138,16 €
Accueil de loisirs - Bonus CTG	15 953,80 €
Local jeunes - Bonus CTG	3 138,16 €

Aujourd'hui l'UFCV a déposé une demande pour bénéficier d'une préfiguration dans le cadre du dispositif PS Jeunes. Cette préfiguration permettrait à l'UFCV de bénéficier d'un financement de la CAF de 10 000€. Aujourd'hui ce financement n'est pas encore garanti.

➔ Charges Pédagogiques

	Accueil de loisirs			
	Mercredis		Vacances scolaires	
	1 540		2 920	
	Coût à la journée enfant	A l'année	Coût à la journée enfant	A l'année
Alimentation (hors repas du midi)	0,80 €	1 232,00 €	0,80 €	2 336,00 €
Repas du midi	4,00 €	6 160,00 €	4,00 €	11 680,00 €
Fournitures pour activités	1,00 €	1 540,00 €	1,00 €	2 920,00 €
Fournitures médicales	0,10 €	154,00 €	0,10 €	292,00 €
Transports liés aux activités	1,50 €	2 310,00 €	1,50 €	4 380,00 €
Prestations extérieures pour activités	1,00 €	1 540,00 €	1,00 €	2 920,00 €
Déplact / Mission personnel permanent	0,08 €	123,20 €	0,08 €	233,60 €
Totaux	8,48 €	13 059,20 €	8,48 €	24 761,60 €
Total 2024		37 820,80 €		

	Frais fixe
Téléphone	160,00 €
Carte Bancaire directeur	45,00 €
	205,00 €

TOTAL FRAIS PEDAGOGIQUE	38 025,80 €
--------------------------------	--------------------

	Local Jeunes					
	Mercredis // Samedis		Vendredis		Vacances scolaires	
	780		420		804	
	Coût à la journée enfant	A l'année	Coût à la journée enfant	A l'année	Coût à la journée enfant	A l'année
Alimentation (hors repas du midi)	1,00 €	780,00 €	1,00 €	420,00 €	1,00 €	804,00 €
Fournitures pour activités	1,00 €	780,00 €	1,00 €	420,00 €	1,00 €	804,00 €
Fournitures médicales	0,10 €	78,00 €	0,10 €	42,00 €	0,10 €	80,40 €
Transports liées aux activités	1,50 €	1 170,00 €	0,00 €	0,00 €	2,00 €	1 608,00 €
Prestations extérieures pour activités	1,00 €	780,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €	804,00 €
Déplact / Mission personnel permanent	0,04 €	31,20 €	0,04 €	16,80 €	0,04 €	32,16 €
Totaux	4,64 €	3 619,20 €	2,14 €	898,80 €	5,14 €	4 132,56 €
Total 2024						8 650,56 €

	Frais fixe
Téléphone	160,00 €
Carte Bancaire directeur	45,00 €
	205,00 €

TOTAL FRAIS PEDAGOGIQUE 8 855,56 €

➔ Masse Salariale

Emplois permanents	LIBELLÉ EMPLOI	TYPE CONTRAT	ETP ANNUEL	TOTAL ANNUEL MS
Directrice Accueil de Loisirs	REFERENT ANIMATION JEUNESSE	CDI	1,00	32 617,00 €
Directeur Local Jeunes	REFERENT ANIMATION JEUNESSE	CDD	1,00	31 239,00 €
5 animateurs Mercredis	ANIMATEURS	CDD	0,24	40 788,00 €
				104 644,00 €

L'UFCV travaille activement à la recherche de financement permettant d'alléger la masse salariale tout en renforçant l'équipe pédagogique et la qualité du projet (contrat d'apprentissage, contrat PEC, contrat région, service civique).

Quelques précisions sur la constitution de la masse salariale :

- Les avantages liés à la politique sociale de l'UFCV sont directement imputés dans le montant des charges patronales via la contribution obligatoire CESE.
- Le projet vise le recrutement d'un référent à temps plein pour le Local Jeunes, soit une augmentation de près de 15 000€.
- En 2024, la masse salariale des salariés subit plusieurs augmentations significatives :
 - L'augmentation de la valeur des points liés à la convention collective ECLAT ;
 - L'augmentation de la « base V1 » de l'indice 250 à 257 ;
 - L'augmentation de 5 pts d'indices des postes de directions (passage de 280 à 285).
 - Ces évolutions à elles seules, augmentent la charge salariale d'environ 10 000€.

CEE	Type contrat	Prix Journée	Nombre jours CEE	Total brut annuel CEE	Charges sociales	Total Masse salariale CEE
Animateur Accueil de loisirs	CEE	45,00 €	357	17 850,00 €	8 925,00 €	26 775,00 €
Animateur Local Jeunes	CEE	45,00 €	72	3 600,00 €	1 800,00 €	5 400,00 €

Quelques précisions sur le contrat d'engagement éducatif :

- C'est un contrat de volontariat, qui valorise l'engagement éducatif des jeunes dans une association et sur un territoire. Souvent le premier lieu d'engagement pour les jeunes d'un territoire, c'est une première expérience qui offre l'occasion d'acquérir des compétences utiles tant pour son avenir personnel que professionnel.

En 2022, l'état a mis en place les assises de l'animation. Certaines mesures annoncées à l'issue de ces assises pourraient remettre en question l'utilisation du CEE sur les accueils de loisirs et locaux de Jeunes.

Pour l'instant il est annoncé courant d'année 2024, une évolution du forfait minimum du CEE à 50€.

En 2023, le forfait CEE sur le territoire était de 45€ brut par jour.

De plus, un changement réglementaire sur le taux minimum du forfait CEE pourrait affecter de façon très significative le calcul des charges du dit contrat.

Prenant en compte ces potentiels évolutions, les charges liées au recrutement de l'équipe en CEE ont augmenté de près de 5 000€, pour une composition d'équipe identique.

➔ Frais Généraux – Organisation - Gestion

Les frais de gestion permettent de financer l'ensemble de charges indirectes liées à l'organisation des activités.

La gestion éducative et pédagogique comprenant les missions suivantes :

- ➔ La mobilisation des compétences supports mise en œuvre à l'UFCV afin garantir une qualité constante des actions et l'innovation pédagogique. Ex : le chargé de mission inclusion des enfants à besoin particulier dans les ACM.
- ➔ La mise à disposition des publications UFCV. (Essentiel de l'animateur – Essentiel du directeur...)
- ➔ Le cadre pédagogique général, la préparation et le contrôle, des diverses actions consécutives.
- ➔ Le soutien pour l'équipe pédagogique d'un responsable et d'un coordinateur Animation Territoriale en région, favorisant le travail en coordination des directeurs UFCV Normands, permettant de rompre l'isolement des salariés sur les territoires par la perspective d'enjeux partagés.

Les opérations administratives pour le fonctionnement des accueils et des actions d'animation :

- ➔ La structuration et le contrôle des process administratif par les services supports ;
- ➔ Les temps de rencontre avec les partenaires institutionnels et financiers (CAF, MSA, SDJES, DRAJES) réalisés par les services supports ou la déléguée régionale.

La gestion financière des postes budgétaires de fonctionnement et le paiement :

- ➔ Le traitement des salaires et charges du personnel qu'elle emploie par le service paie, avec une référente RH dédiée aux salariés de la région ;
- ➔ La gestion comptable des activités et son contrôle
- ➔ des frais de déplacement des services supports dans le cadre de leurs interventions liées au marché ;
- ➔ des frais généraux comprenant les frais de fonctionnement et d'administration (assurance ; préparation, contrôle et suivi de l'action par la Délégation Régionale de l'Ufcv ; frais de formation du personnel ; etc.).

L'organisation national au soutien des régions :

- ➔ La mise en place d'un plan de développements des compétences national à destination des salariés ;
- ➔ Un service juridique pour sécuriser les procédures et les dispositifs ;
- ➔ Une veille nationale, sur l'évolution des dispositifs, les évolutions politiques et les évolutions règlementaires ;
- ➔ La présence de l'UFCV dans les divers instances ministérielles et de branches (DJEPVA, Comité filière...) ;

Les frais de gestion intègrent les charges liées à l'utilisation du système d'information de l'UFCV (logiciels, supports informatiques, services de maintenances...).

2. Le Budget

BUDGET PREVISIONNEL

01/01/2024 - 31/12/2024

CONDE EN NORMANDIE

CHARGES				
		Local Jeunes	Accueil de loisirs	Total
60	Alimentation / Hébergement	2 004 €	21 408 €	23 412 €
	Fournitures pour activités	2 004 €	4 460 €	6 464 €
	Eau - Electricité - Gaz			- €
	frais de fonctionnement divers			- €
	Fournitures de bureau			- €
	Fournitures médicales	200 €	446 €	646 €
	ACHAT	Total 60	4 208 €	26 314 €
				30 522 €
61	Prestations extérieures pour activités	1 584 €	4 460 €	6 044 €
	Loyers			- €
	Charges locatives			- €
	Entretien et réparation			- €
	Documentation générale et technique			- €
	SERVICES EXTERIEURS	Total 61	1 584 €	4 460 €
				6 044 €
62	Personnel extérieur pour activité			- €
	Publicité / Publications			- €
	Frais informatique	- €	- €	- €
	Déplact / Mission personnel permanent	80 €	357 €	437 €
	Déplact / Mission personnel bénévole			- €
	Transports liés aux activités	2 778 €	6 690 €	9 468 €
	Frais de téléphone / Affranchissement	160,00 €	160 €	320 €
	Prestations de services autres	- €	- €	- €
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Total 62	3 018 €	7 207 €
				10 225 €
64	Rémunérations du personnel (CDD CDI CDI)*	31 239 €	73 405 €	104 644 €
	Rémunération CEE	5 400 €	26 775 €	32 175 €
	CHARGES DE PERSONNEL	Total 64	36 639 €	100 180 €
				136 819 €
65	formation des CEE			- €
	autres charges de gestion			- €
	AUTRES CHARGES GEST COUR	Total 65	- €	- €
				- €
	CHARGES FINANCIERES	Total 66	- €	- €
				- €
	FRAIS GENERAUX	Total 67	10 661 €	32 408 €
				43 069 €
	DOTATIONS AMORTIS / PROVISIONS	Total 68	- €	- €
				- €
	TOTAL	56 111 €	170 569 €	226 679 €

PRODUITS				
		Local Jeunes	Accueil de loisirs	Total
70	Participations familles	1 040 €	62 704 €	63 744 €
	CAF prestations de services	6 594 €	20 723 €	27 316 €
	CAF Bonus CTG	3 138 €	15 954 €	19 092 €
	Préfiguration PS Jeunes	10 000 €		10 000 €
	Conseil Général Prestations de service			- €
	Prestations autres			- €
				- €
	PRODUITS DES SERVICES	Total 70	20 772 €	99 381 €
				120 152 €
74	Etat			- €
	ASP			- €
	Jeunesse et sports FONJEP			- €
	Subv Conseil Régional			- €
	Subv CAF			- €
	participation collectivité	35 338,73 €	71 188,24 €	106 526,97 €
				- €
				- €
				- €
				- €
	PRODUITS DES SUBVENTIONS	Total 74	35 339 €	71 188 €
				106 527 €
75	Dons			- €
				- €
				- €
				- €
	AUT. PRODUITS GEST COURANTE	Total 75	- €	- €
				- €
76	PRODUITS FINANCIERS	Total 76	- €	- €
				- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total 77	- €	- €
				- €
78	REPRISE SUR PROVISIONS	Total 78	- €	- €
				- €
	TOTAL	56 111 €	170 569 €	226 679 €

3. Conclusion

Cette proposition financière porte sur des conditions normales de fonctionnement, c'est-à-dire hors force majeure du type Coronavirus.

Si des contraintes nouvelles et indépendantes de la volonté de l'UFCV et la collectivité (ex contraintes sanitaires) devaient impacter le fonctionnement des accueils au cours de l'exécution de la convention, elles feront l'objet d'une évaluation financière supplémentaire (en sus de cette proposition).

Le coût total éligible du programme d'actions du 1 janvier au 31 décembre 202, pour cette première année de la convention 2024-2026 est évalué à 226 679 €.

En contrepartie du respect des engagements mentionnés et des projets des accueils détaillés, Condé-en-Normandie contribuera financièrement pour un montant prévisionnel de 106 526,97 €.

Fait en deux exemplaires
A CAEN, le

Pour Condé-En-Normandie
La Maire
Valérie DESQUESNE

Pour l'UFCV
La Déléguée Régionale
Nathalie MARIE